12 Juillet 2022





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Organisation de l'accès aux soins urgents et aux activités de soins de recours (maternité niveau 2B), pendant la période estivale, dans le département de l'Ain

Le CH de Bourg-en-Bresse (CHB), siège du SAMU01, s'est organisé avec ses partenaires publics et privés pour assurer une prise en charge de qualité et sécurisée pour tous les patients du territoire pendant la période estivale, malgré des difficultés importantes en matière de ressources humaines.

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs et des professionnels, cette responsabilité territoriale sera assumée dans tous les secteurs majeurs dont l'Aide Médicale Urgente, l'accueil des grossesses pathologiques ainsi que des nouveau-nés en néonatologie. Parallèlement, le Service d'Accueil des Urgences (SAU) va déployer un protocole médical de réorientation des patients.

Une priorité donnée au maintien de l'aide médicale urgente et fonctionnement des services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR)

Grâce à un travail approfondi de coordination et de protocolisation réalisé depuis plus de 3 ans entre les établissements du territoire disposant d'un SMUR (CH de Bourg-en-Bresse, Hôpital Privé d'Ambérieu, CH d'Oyonnax et CH de Bugey Sud) voir d'établissements des départements voisins, l'aide médicale urgente sera garantie sur tout le département de l'Ain.

Pour rappel, la régulation assurée par le SAMU 01 joue un rôle fondamental dans l'organisation de la prise en charge des urgences vitales, c'est sa mission principale.

Pas de régulation de l'accès aux urgences du territoire par le SAMU 01, mais mise en place d'un Protocole médical de réorientation des patients au Service des Urgences de Bourg-en-Bresse.

Le service des Urgences du CH de Bourg-en-Bresse met en place, à compter du 13 juillet, une procédure spécifique à l'accueil des Urgences - applicable dès lors que la Maison médicale de garde est ouverte et également durant la nuit profonde - pour réorienter des patients se présentant spontanément au SAU et ne relevant pas de la médecine d'urgence ou ne nécessitant pas de recours au plateau technique.

Dans les faits, l'Infirmier Organisateur de l'Accueil (IOA), dans le cadre d'un protocole médical, accueille et évalue les besoins en soins du patient.

Selon la priorité et l'horaire, le patient peut être réorienté à la Maison médicale de garde ou vers son médecin généraliste ou encore vers une téléconsultation. Il peut également être reconvoqué aux Urgences en heures

Les motifs de consultation relevant d'une réorientation ont été strictement identifiés et partagés au sein de la communauté médicale pour garantir la sécurité des soins.

Une fois le patient évalué et orienté, une explication lui est donnée quant à l'absence de détresse vitale et l'absence de nécessité de consultation immédiate au SAU. Une documentation sur la marche à suivre lui est remise automatiquement.

A noter que tout patient adressé par le SAMU-Centre 15 sera vu aux Urgences.

Ce dispositif sera bien entendu évalué avec les professionnels.

Une réorganisation de la maternité visant à garantir notre activité de recours de Niveau 2B

Au regard des difficultés concernant l'effectif des sages-femmes, les activités de gynécologie-obstétrique du CHB ont été réorganisées, ce afin d'en garantir la continuité, que ce soit les urgences gynécologiques, la chirurgie, la prise en charge des IVG, la prise en charge des grossesses pathologiques, la néonatologie.

Ces secteurs sont recentrés très prioritairement sur l'accueil des femmes relevant de ces spécialités avec la mise en place d'un pilotage fin coordonné par les gynécologues, l'encadrement et la Direction du CHB. Ces réorganisations s'appuient sur des équipes médicales complètes et investies.

S'agissant des urgences gynécologiques et obstétricales, l'organisation reste inchangée : le service fonctionne 24h/24 et 7j/7 au Pôle Mère-Enfant. Pour les situations non urgentes, les patientes doivent prendre rendez-vous auprès du médecin ou de la sage-femme qui assure le suivi gynécologique ou le suivi de grossesse.

Contact presse:

Elise Vanzetti, Responsable communication – 04.74.45.41.05 – communication@ch-bourg01.fr

A propos du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

Le Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse (CHB) est un établissement de Médecine-Chirurgie-Obstétrique qui compte plus de 900 lits et places, près de 2 000 professionnels répartis au sein de ses 7 pôles d'activités médicales : Médecine, Chirurgie, Cancérologie, Soins Critiques, Mère-Enfant, Transversal & Support et Gériatrie.

Chaque année, le CHB gère également plus de 330 000 appels entrants au SAMU 01, plus de 120 000 consultations (hors imagerie, CSP, urgences), plus de 45 000 passages aux Urgences, près de 10 000 patients sont reçus au bloc opératoire. 116 résidents sont accueillis en USLD, 169 en EHPAD et 529 patients ont été pris en charge en Hospitalisation à domicile (HAD).

www.ch-bourg-en-bresse.fr in